



COMMUNE DE DURRENBACH

**Compte-rendu des délibérations
du Conseil Municipal du 20 janvier 2022**

Date de
convocation :
14 janvier 2022

Nombre de
conseillers en
exercice : 15

Présents : 12

Procuration : 0

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance publique au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : M. Damien WEISS, M. Dominique SIEDEL (présent en visio-conférence), Mme Laurence CORDON, M. Denis DEUBEL, Mme Sylvie DUTEY, Mme Angélique FABACHER, M. Cyril JEDELE, Mme Catherine KLINGLER (présente en visio), M. Alain PFEIFFER, M. Denis RICHTER, Mme Nathalie SCHALL et Mme Anne VINCENT.

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Membres(s) absent(s) non excusé(s) : Mme Aurélie HAMMENTIEN, M. Thierry HEINRICH, M. Christian HOH

Secrétaire de séance : Nathalie SCHALL

Approbation du compte-rendu de la séance du 16 décembre 2021

Démarrage de la séance par une présentation par M. Alexis BIONDI, ingénieur « projets, ingénierie et gestion lumière » au sein du service énergétique de l'ES, du diagnostic « éclairage public » pour notre commune.

Ce diagnostic de l'existant a été réalisé en 5 étapes principales :

1) Inventaire des armoires de commande

La commune de DURRENBACH possède 6 armoires de commande éclairage public, toutes en bon état. Sur les 6 armoires, 1 seule est protégée par une protection différentielle. En cas d'extension du réseau par des candélabres, il sera nécessaire de prévoir la mise en place sur ces nouveaux départs de protections différentielles.

2) Inventaire des foyers lumineux

Le réseau de la commune de DURRENBACH comprend 250 sources d'éclairage réparties comme suit :

Références Matériels	Quantités
Comete	146
BOULE	19
Tweet	19
Projecteur	18
VM	11
ClassicStreet	10
MONTPARNASSE	10
DIAMANT	4
soucoupe	4
TEOS	4
Encastre De Sol	3
Oracle	1
Viento IVH	1
Total	250

3) Rapport du parc « éclairage public »

Les Armoires :

Les 6 armoires sont dans un bon état général mais ne disposent pas de serrure. Afin d'uniformiser et de sécuriser l'accès vis-à-vis de tiers, il est proposé de mettre des cadenas avec des clés spécifiques. Il est par ailleurs proposé d'équiper la seule armoire qui ne l'est pas par une horloge astronomique.

État général des supports (226 au total) :

- 13 candélabres sont classés en état « VETUSTE » car rouillé. Il s'agit de 10 candélabres de 4 m et 3 candélabres de 9 m.
- 21 candélabres ont été classés en état « MAUVAIS ». Il s'agit de 15 candélabres de 4 m et 6 candélabres de 9 m. Ils sont à changer sous 3 à 5 années.
- Les autres supports ont été classés en état « BON » mais il est nécessaire de réaliser un contrôle annuel de l'état du parc de « support » afin de vérifier l'évolution de l'oxydation et d'autres anomalies.

État général des luminaires (250 au total) :

- 75,51 % sont classés « BON » (190 unités)
- 0,82 % sont classés « VÉTUSTE » (2 unités). Il s'agit d'ouvrage absent
- 11,43 % sont classés « MAUVAIS » (28 unités). Il s'agit de 19 luminaires BOULE et 9 luminaires VM.
- 12,24 % sont classés en « NEUF », il s'agit des luminaires équipés de LED.

Les Sources :

- Environ 78 % des luminaires de la commune sont équipés de lampe en Sodium Haute Pression.
- Environ 12 % des luminaires sont équipés de la technologie LED.
- Environ 10 %, est équipé en Iodure Métallique (IM), il s'agit des ouvrages près de la Mairie.

4) Bilan énergétique

Aucune modification n'est à entreprendre sur les abonnements et les puissances souscrites, ceux-ci étant cohérents par rapport à notre consommation.

Néanmoins, le passage à la technologie LED permettra des économies d'énergie conséquentes.

De plus, l'approvisionnement en ampoules est de plus en plus compliqué (les anciennes technologies ayant vocation à disparaître) et le remplacement des anciennes têtes devient problématique. Le remplacement des anciennes ampoules par de nouvelles têtes LED permettra donc d'optimiser la consommation énergétique de la commune tout en rénovant le parc existant.

5) Préconisation et planification des travaux de mise à niveau

Des travaux d'améliorations sont à entreprendre pour améliorer l'éclairage des rues et le confort des usagers, tout en réduisant la consommation électrique de la commune. En effet, les frais d'électricité représentent une part importante des charges communales qui ne cesse de croître étant donné les envolées annuelles des tarifs électriques.

Les axes de travaux prioritaires sont les suivants :

- au niveau des armoires : pose d'une horloge astronomique, mise en place de protections différentielles et d'un système de condamnations des portes
- au niveau du réseau d'éclairage :
 - o remplacement de 48 supports + luminaires,
 - o remplacement de 85 luminaires seuls (sur supports de 8 m),
 - o remplacement de 48 luminaires seuls (sur supports de 4 m),
 - o remplacement de 10 luminaires de style (sur supports de 3,2 m)
 - o reconstruction complète de 14 ouvrages (sur supports de 6 m)
 - o rajout de 3 nouveaux lampadaires

M. BIONDI a clos sa présentation en rappelant que son service se tient à la disposition de la commune pour l'accompagner dans le montage du dossier d'appel d'offre et dans la recherche de financement. En effet, différentes subventions pourront être sollicitées par la commune dans le cadre d'un tel projet.

Monsieur le Maire a ensuite introduit la suite des points à l'ordre du jour du conseil.

2022-01 : Demande de subvention et validation du plan de financement - rénovation énergétique de l'éclairage public de la commune

Pour : 12 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le diagnostic complet réalisé par le bureau d'étude ES services énergétiques, conformément aux prescriptions de l'ADEME, qui a permis de mettre en avant les axes de travaux prioritaires,

Vu la campagne de DETR 2022 lancée par l'état et visée à l'article L2334-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que suite au diagnostic réalisé par la société ES, des travaux s'avèrent nécessaire pour rénover le réseau d'éclairage public de la commune. Ce projet de rénovation de l'éclairage public doit répondre à 3 objectifs principaux :

- remplacer les ouvrages vétustes par des technologie LED moins énergivores,
- sécuriser les déplacements sur le domaine public et ainsi améliorer le cadre de vie,
- réaliser 60% d'économie d'énergie

Ces travaux tiendront compte des nouvelles recommandations, des évolutions technologiques des matériaux et s'inscriront dans une démarche plus large de développement durable.

Dans le cadre de la campagne de DETR 2022, la catégorie « VI/ TRANSITION ÉNERGÉTIQUE/ ÉCOLOGIQUE » prévoit la possibilité en son point 4), de présenter une demande de subvention dans le cadre de l'éclairage public contribuant à l'économie d'énergie, dont remplacement des ampoules dans le cadre d'un programme de rénovation énergétique.

Monsieur le Maire propose donc aux conseillers de solliciter une demande de subvention au titre de la DETR 2022 et de valider un plan de financement pour cette opération.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité,

D'ADOPTER l'avant-projet de « rénovation énergétique de l'éclairage public de la commune de DURRENBACH », pour un montant de 295 024,50 € euros HT, soit 354 029,40 € TTC.

D'AUTORISER M. le Maire à présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2022, au titre de la catégorie « VI/ Transition énergétique / écologie – point 4. Eclairage public »,

DE VALIDER le plan de financement ci-dessous :

COÛT GLOBAL DE L'INVESTISSEMENT Poste des dépenses	MONTANT HT	%	FINANCEMENT PREVISIONNEL Ressources internes et externes	MONTANT HT	% de travaux subventionnable
Remplacement complet de 48 lampadaires (support + luminaires) avec nouveau support de 6 m et luminaire LED	96 000,00 €	33%			
Remplacement de 85 luminaires (sur support de 8 m) avec nouveaux luminaires LED	63 750,00 €	22%	Etat : DETR	88 507,35 €	30%
Remplacement de 48 luminaires (sur support de 4 m) avec nouveaux luminaires LED	36 000,00 €	12%			
Reconstruction complète de 14 lampadaires (sur nouveaux support de 6 m) avec nouveaux luminaires LED	63 000,00 €	21%	Autofinancement communal	206 517,15 €	70%
Remplacement de 10 luminaires (sur support de 3,2 m) avec nouveaux luminaires LED de style	7 500,00 €	3%	Fonds propres	206 517,15 €	
Travaux sur armoire	7 575,00 €	3%			
Travaux complémentaires sur 2 lampadaires (vétusté)	4 500,00 €	2%			
Maîtrise d'œuvre (6%)	16 699,50 €	6%			
TOTAL DEPENSES	295 024,50 €	100%	TOTAL RESSOURCES	295 024,50 €	100%

DE PREVOIR l'inscription de cette dépense au budget primitif 2022, en section d'investissement,

D'AUTORISER M. le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

2022-02 : Réalisation de tests mécaniques sur les mats du stade de foot

Pour : 12 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le diagnostic réalisé par le bureau d'étude ES services énergétiques, qui a relevé des traces de corrosion sur les mats du stade de football,

Vu les devis réalisés par les sociétés REI-LUX Contrôles et ROCH Service,

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que le diagnostic réalisé par la société ES, met en évidence une fragilisation des mats du stade de football par la corrosion, avec un risque potentiel de chute en cas de conditions climatiques défavorables.

L'ingénieur en charge du dossier préconise donc la réalisation de tests mécaniques sur ces mats, afin de déterminer de manière plus précise leur état.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité,

DE VALIDER la réalisation d'un diagnostic de vétusté et d'une étude de remplacement de têtes sur les 4 mats du stade de foot FCD,

DE CONFIER cette prestation à la société REI-LUX Contrôles – 4 Rue Jules Dauban – 49100 ANGERS, conformément au devis du 20/01/2022, pour un montant de **2 456 € HT**

DE PREVOIR cette dépense au budget 2022 de la commune,

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette prestation.

2022-03 : Demande de subvention et validation du plan de financement – mise en accessibilité et réhabilitation d'un bâtiment communal comportant un ERP et un logement

Pour : 12 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2334- 42

Vu l'avant-projet et le chiffrage prévisionnel présentés par l'architecte Alain BRAESCH,

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que le bâtiment public situé au 2 Place de l'Eglise souffre de problème d'isolation et doit faire l'objet de travaux de mise en accessibilité afin de le rendre conforme aux normes ERP. Un avant-projet sommaire a été réalisé par M. Alain BRAESCH, architecte, afin de mettre en avant les principaux travaux à entreprendre.

Dans le cadre de la campagne de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2022), les projets relevant des Grandes Priorités Thématiques (GPT) peuvent être soutenus par l'Etat. La réhabilitation du 2 Place de l'Eglise s'inscrivant dans une démarche de rénovation thermique et de mise aux normes des équipements publics, Monsieur le Maire propose de solliciter ladite subvention.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité,

D'ADOPTER l'avant-projet de « mise en accessibilité et de rénovation énergétique d'un bâtiment public situé au 2 Place de l'Eglise », pour un montant de 278 857,75 € euros HT, soit 334 629,30 € TTC.

D'AUTORISER M. le Maire à présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DSIL 2022, au titre de la catégorie « Grandes Priorités Thématiques (GPT) » - « rénovation thermique et mise aux normes et sécurisation des équipements publics ».

DE VALIDER le plan de financement ci-dessous :

CÔÛT GLOBAL DE L'INVESTISSEMENT Poste des dépenses	MONTANT HT	%	FINANCEMENT PREVISIONNEL Ressources internes et externes	MONTANT HT	% de travaux subventionnable
Démolition / Gros-œuvre	39 100,00 €	14%			
Monte handicapé	22 000,00 €	8%	Etat : DSIL	111 543,10 €	40%
Menuiseries extérieures	26 800,00 €	10%			
Serrurerie	3 800,00 €	1%			
Plâtrerie	58 830,00 €	21%			
Menuiseries intérieures bois	9 180,00 €	3%			
Sols souples	18 275,00 €	7%			
Peinture	49 200,00 €	18%	Autofinancement communal	167 314,65 €	60%
Chauffage / sanitaire	9 100,00 €	3%			
Electricité	2 400,00 €	1%			
Espaces extérieurs	3 800,00 €	1%			
Maîtrise d'oeuvre	36 372,75 €	13%			
TOTAL DEPENSES	278 857,75 €	100%	TOTAL RESSOURCES	278 857,75 €	100%

DE PREVOIR l'inscription de ces dépenses au budget primitif 2022, en section d'investissement,

D'AUTORISER M. le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

2022-04 : Mise en conformité électriques des ERP de la commune

Pour : 11 voix

Abstention : 1 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les contrôles électriques annuels effectués par l'APAVE et faisant état d'un certain nombre d'anomalies ou de non-conformités,

Vu les devis présentés par les sociétés SCHORO, IDE et Elec'novalis,

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux qu'il est indispensable de réaliser les travaux prescrits par les rapports de contrôle de l'APAVE, afin de se conformer aux normes électriques en vigueur dans les ERP. Ces travaux devront être entrepris au sein de l'école primaire, de l'école maternelle, du Relais de l'Amitié, de la Maire et de l'Eglise.

M. le Maire rajoute que la société IDE a relevé des omissions et incohérences dans les rapports de contrôle qui ont servis de base aux devis. Il a de fait chiffré et rajouté ces travaux optionnels dans son devis (ces travaux étant indispensables pour atteindre une conformité électrique), à savoir :

- mise à la terre des prises et de l'éclairage à l'école maternelle
- remplacement du tableau électrique et mise en place d'une alarme incendie au niveau de l'église

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité,

DE VALIDER la réalisation des travaux de mise en conformité électrique des ERP de la commune de DURRENBACH conformément aux préconisations de l'APAVE,

DE CONFIER cette prestation à la société IDE – 56 Grand'Rue 67360 DURRENBACH, conformément au devis du 17/01/2022 pour un montant de 11 310 € HT,

DE VALIDER la mise en œuvre des travaux optionnels préconisés par la société IDE, à savoir :

- mise à la terre des prises et de l'éclairage à l'école maternelle
- remplacement du tableau électrique et mise en place d'une alarme incendie au niveau de l'église

D'AUTORISER M. le Maire à signer les documents relatifs à l'ensemble de ces prestations, y compris les travaux supplémentaires à l'église et à l'école maternelle,

DE PREVOIR ces dépenses au budget 2022 de la commune.

2022-05 : Fertilisation des terrains d'honneur et d'entraînement du FCD

Pour : 12 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité d'entretenir annuellement les pelouses des terrains de football communaux pour conserver la qualité du gazon,

Vu le devis présenté par l'entreprise HEGE – Sols Sportifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

DE VALIDER le principe de la fertilisation des terrains d'honneur et d'entraînement du FCD avec des produits biologiques,

DE CONFIER cette prestation à la société HEGE – Sols Sportifs, 114 Lieu-Dit Schafbusch – 67160 WISSEMBOURG, conformément au devis du 3 janvier 2022 pour un montant de 3 916,00 € HT,

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette prestation,

DE PREVOIR cette dépense au budget 2022 de la commune.

DIVERS :

- 1) Présentation du concept M-KUBE : une piste à explorer pour la mise en place d'une aire de jeu au sein de la commune
- 2) Une étude comparative est en cours en matière de prestataires pour les contrôles réglementaires électriques annuels
- 3) Prochain Conseil municipal : 3 mars 2022

Le Maire,
Damien WEISS

Dominique SIEDEL	
Laurence CORDON	
Denis DEUBEL	
Sylvie DUTEY	
Angélique FABACHER	
Cyril JEDELE	
Catherine KLINGLER	
Alain PFEIFFER	
Denis RICHTER	
Nathalie SCHALL	
Anne VINCENT	